

République Française
Département de la Haute-Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE**

Séance du 04 avril 2026

Délibération n°2026/023

Objet : Fixation du nombre de membres du bureau non vice-président

Nombre de membres			L'an deux mille vingt-six, le quatre avril, à 9h00, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Siège de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne sous la présidence de Lionel MORTINI.
46			
En	Présents	Votants	CASTELLANI Jean-René est désigné secrétaire de séance.
exercice			
46	41	46	
Pour	Contre	Abstentions	Le quorum est atteint.
46	-	-	

Présents : ALBERTINI-MAESTRACCI Françoise – AMADEI Toussainte – ANTONELLI Jean-Toussaint – BASCOUL Pierre-François – BASTIANI Angèle – BATTAGLINI Jean-Pierre – CANIONI Sébastien – CASALONGA Jérôme – CASANOVA Antone – CASTELLANI Jean-René – CECCALDI Attilius – COLOMBANI Barthélémy – COLOMBANI Laurent – COSTA Angèle – COSTA Jean-Luc – ESCOBAR-SANTINI Alexandra – GENUINI Benjamin – GIOCANTI-MALASPINA Marie-Dominique – GUERRIERI Jean-Paul – GUERRINI Antoine – LECA Dominique – LEONETTI Laetitia – LIONS Romain – MARIANI Frédéric – MARTELLI Camille – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MONTI ROSSI William – MORTINI Lionel – ORSINI Joseph – ORSONI Stéphane – PETRIGNANI Yoann – PINAUD Jean-Michel – POLI Jean-François – POLI Pierre – RAFFO Marie – SALDUCCI Ange – SAULI Joseph – SAVELLI René – SAVELLI Vincent – TORRACINTA Marcel.

Absents représentés : ANTOLINI Clémentine a donné procuration à GUERRINI Antoine – FERRANDI Paul-Vincent a donné procuration à GUERRIERI Jean-Paul – GIUNTINI Patricia a donné procuration à GIOCANTI-MALASPINA Marie-Dominique – ROMANI Sylvie a donné procuration à MATTEI Joseph – TADDEI Marc a donné procuration à ORSINI Joseph.

Absents : -

Convocation envoyée le :
29/03/2026
Et affichée le : 29/03/2026

Certifié exécutoire,
Après transmission en Préfecture
Et publication de l'acte le : 04/04/2026

Le Conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-2 et L. 5211-10 ;

DECIDE

De fixer le nombre de membres du bureau non vice-présidents à 18 (dix-huit).

Fait à L'Île-Rousse, le 04 avril 2026

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Jean-René CASTELLANI

Le Président,
Lionel MORTINI


